

## Le programme du trimestre

*Les dates et heures de manifestations sont annoncées sous réserves*

*elles peuvent être soumises à changement par les organisateurs.*

### —> En décembre .

. Jusqu'au 13 décembre 17 h, enquête publique unique concernant le Parc des Expositions—Dossier en mairie (cf ci-contre)

. Vendredi 6 décembre à la Salle Associative n°1, Assemblée Générale du Cycloclub

. Du 9 au 20 décembre à la salle du Conseil Municipal, Exposition photos d'Alain Gateau sur le thème du Mali, en partenariat avec l'association "Bilou Toguna". Vernissage le 10 décembre à 19h

. Jeudi 12 décembre de 14 h à 17 h, au Lien Social, permanence d'information sur la médiation familiale

. Samedi 14 décembre à la Salle des Fêtes, spectacle de Noël de l'Ecole de Musique et de Danse

. Lundi 16 et mardi 17 décembre, à 10 h et 14 h à la Salle des Fêtes, spectacles scolaires offerts par la Caisse des Ecoles

. Vendredi 20 décembre, à la Salle des Fêtes, spectacles de Noël pour le Relais d'Assistantes Maternelles et les crèches

. Dimanche 22 décembre à 15 h à la Salle des Fêtes, loto du foot

. Dimanche 29 décembre à 15 h à la Salle des Fêtes, loto du foot

### —> En janvier

. Jeudi 16 janvier à 15 h, à la Salle des Fêtes, Assemblée Générale du Club de la Gaîté

. Samedi 25 janvier à 10 h à la Salle des Fêtes, stage de zumba organisé par le Foyer Rural

. Vendredi 31 janvier à 20 h 30 à la Salle des Fêtes, loto du basket

### —> En février

. Samedi 8 février à 10 h à la Salle des Fêtes, stage de zumba organisé par le Foyer Rural

. Dimanche 9 février à 15 h à la Salle des Fêtes, loto de l'Association Surdi d'Oc

. Dimanche 16 février à 15 h à la Salle des Fêtes, loto du Club de la Gaîté

. Samedi 22 février à 20 h 30 à la Halle aux Sports, repas des Aînés animé par l'orchestre Pierre Lebrun

. Vendredi 28 février, Carnaval - A 18 h, rassemblement à la Salle des Fêtes - Défilé dans les rues de la ville et retour, pour la soirée, à la Salle des Fêtes.

## Consultation —

### Enquête Publique Unique

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du Parc des Expositions - PEX-. Elle est en cours jusqu'au 13 décembre 17 h et porte sur six thématiques :

- L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Toulouse-Métropole - Communes d'Aussonne et de Beauzelle.

. Le dossier d'enquête parcellaire

. Le dossier « Loi sur l'Eau »

. Le dossier classement et déclassement de voiries

. Le dossier du Permis de Construire

- Les documents sont disponibles :

. Au siège de Toulouse Métropole, 6 Rue René Leduc à Toulouse

. Dans les mairies des communes concernées : Beauzelle, Aussonne, Cornebarrieu, Seilh, Pibrac

. Sur les sites internet :

<http://www.toulouse-euro-expo.com/>

[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX)

Un registre est déposé dans chacune des mairies concernées et au siège de Toulouse Métropole. Le public peut y consigner ses observations.

**La commission d'enquête tiendra des permanences :**

> à la mairie de Cornebarrieu :

- le lundi 9 décembre de 9 h à 12 h

> à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole

- le jeudi 12 décembre de 14 h à 17 h

Outre ces supports le public peut aussi consulter le dossier et faire part de ses observations sur :

> Le site dédié [www.toulouse-euro-expo.com](http://www.toulouse-euro-expo.com)

[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX)

## Savoir

### Inscriptions sur les listes électorales—

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais ces inscriptions doivent avoir lieu au plus tard le **31 décembre 2013**. - Elles se font en mairie.

### Elections des Conseillers Communautaires —

Depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, les communes doivent adhérer, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à une intercommunalité. Dans ces intercommunalités, les villes sont représentées par des Conseillers Communautaires. Ceux-ci étaient, jusqu'à présent, désignés par les conseils municipaux.

A partir du 1er janvier 2014, ces conseillers seront élus par les citoyens qui seront appelés à les désigner lors des élections municipales.

Pour la première fois donc, les 23 et 30 mars 2014, ces conseillers seront élus en même temps que les conseillers municipaux et figureront sur la liste des candidats au conseil municipal. Ils seront identifiés selon le processus de « fléchage ».

En pratique, les bulletins de vote mis à disposition des électeurs dans les bureaux de vote comprendront deux listes :

- L'une présentera les noms des candidats au Conseil Municipal
- L'autre comprendra les noms des Conseillers Communautaires proposés (pour Aussonne **3** : 2 titulaires, 1 suppléant.) La liste de ces candidats sera composée alternativement de personnes de chaque sexe.

Les électeurs n'auront toujours qu'un bulletin de vote à déposer dans l'urne.

### Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles

Etablissement public communal, la Caisse des Ecoles soutient les projets éducatifs des écoles. Elle fonctionne en toute autonomie grâce à un budget propre et un Conseil d'Administration. Les parents dont les enfants sont scolarisés à Aussonne peuvent en devenir membre actif sous condition d'acquiescer la cotisation (7 €). La prochaine Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles se tiendra le 9 décembre à 20 h 30 à la Salle du Conseil Municipal. Elle est ouverte à tous les membres actifs. Plus d'infos en mairie. **Tél 05 62 13 47 20**

## Ouvert/Fermé

Pour la période des fêtes, tous les services municipaux seront *fermés les 25 décembre et 1er janvier*. Par ailleurs, le fonctionnement de certains services publics sera modifié :

. **Services Administratifs, Centre Technique Municipal et CCAS**, fermés à 16 h 30 les 24 et 31 décembre.

. **Relais d'Assistants Maternelles** :

*Ouvert les 23 et 24 décembre, les 2 et 3 janvier 2014 - Fermé les 26, 27, 30 et 31 décembre*

. **Crèche de Prunel** :

*Ouverte les 23 et 24 décembre, les 2 et 3 janvier 2014 - Fermée les 26, 27, 30 et 31 décembre*

. **Crèche de Prestillou** :

*Ouverte les 30 et 31 décembre, les 2 et 3 janvier 2014 - Fermée les 23, 24, 26, 27 décembre*

. **Accueils de loisirs maternel et primaire** :

*Ouverts du 23 au 27 décembre et du 30 décembre au 3 janvier. Les 24 et 31 décembre, fermeture à 17 h*

. **CLAP's (Centre de Loisirs ados)**

*Fermé du 23 au 27 décembre inclus*

. **PIJ/Réseau Cyber Base**

*Fermé du 23 au 27 décembre inclus*

**Fermeture des déchetteries** — Les déchetteries seront fermées les 25 décembre 2013 et 1er janvier 2014.

## Noté

**Prévention grand froid** - Le plan Grand Froid peut être activé du 1er novembre au 30 mars en fonction des alertes météo. Ce plan préconise d'apporter une attention particulière aux personnes vulnérables, âgées, handicapées. Le Lien Social a contacté les personnes âgées ou isolées de la commune. Si certaines personnes fragilisées n'ont pas été contactées, mais souhaitent bénéficier du suivi du Lien Social, elles peuvent le signaler au 05.62.13.45.73

**Don du sang** - La prochaine collecte de don du sang aura lieu le 19 décembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, à la salle associative n°1, place Jean-Jaurès.

## Voté

Dans ses différentes séances, le Conseil Municipal a :

- Décidé de mettre à disposition de l'Education Nationale des locaux pour accueillir un psychologue dans le cadre du Rased. Il a sollicité une subvention du Conseil Général pour la mise en place et le fonctionnement de ce service.
- Désigné Lysiane Maurel, Michel Beuillé et Sabrina Suze pour représenter la commune au Comité de Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Adopté la décision modificative du budget Primitif 2013
- Autorisé Mme le Maire à signer une convention de partenariat avec la Crèche Gros Calin. La commune s'engage à neutraliser les difficultés de gestion éventuelles dans la limite de 15 000 € par exercice pendant trois ans.
- Sollicité la DRAC et le Conseil Régional pour financer la restauration de trois groupes sculptés classés aux Monuments Historiques et conservés dans l'Eglise.